

Mercredi, 23 octobre 2002

PRÉSIDENTE DE M. ONESTA

Vice-présidente

14. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

15. Communication d'une position commune du Conseil

M. le Président annonce, sur la base de l'article 74, paragraphe 1, du règlement, avoir reçu du Conseil, la position commune suivante du Conseil ainsi que les raisons qui l'ont conduit à l'adopter, de même que la position de la Commission sur:

- une décision du Parlement européen et du Conseil établissant l'Année européenne de l'éducation par le sport 2004 (C5-0498/2002 – 2001/0244(COD) – 9605/2/2002 – 11051/2002 – SEC(2002) 1112)
renvoyée fond: CULT
 saisies pour avis 1^{re} lecture: BUDG, EMPL
base juridique: Article 149 TCE

Le délai de trois mois dont dispose le Parlement pour se prononcer commence donc à courir à la date de demain 24 octobre 2002.

16. Lutte contre le terrorisme (déclarations suivies d'un débat)

MM. Haarder, Président en exercice du Conseil, Vitorino et Patten, ces deux derniers membres de la Commission, font des déclarations sur la lutte contre le terrorisme.

Intervient M. Brok, président de la commission AFET, d'abord pour demander au Président de donner la parole après lui, contrairement à ce qui est prévu dans la liste des orateurs, à M. Hernández Mollar, co-auteur de la proposition de résolution B5-0530/2002, et ensuite dans le débat, au nom du groupe PPE-DE.

Intervient M. Hernández Mollar qui, reprenant à son compte la demande de M. Brok, demande, en tant que co-auteur, au nom de la commission LIBE, de la proposition de résolution, à pouvoir intervenir à ce stade du débat.

Interviennent sur cette demande les députés Brok, Ludford et Terrón i Cusí, ces deux dernières étant les orateurs suivants inscrits sur la liste des orateurs, qui marquent leur accord.

Suite à ces interventions M. le Président accède à la demande de M. Hernández Mollar.

Interviennent les députés Hernández Mollar, président de la commission LIBE, Terrón i Cusí, au nom du groupe PSE, Ludford, au nom du groupe ELDR, Frahm, au nom du groupe GUE/NGL, Lagendijk, au nom du groupe Verts/ALE, Camre, au nom du groupe UEN, Belder, au nom du groupe EDD, Borghezio, non-inscrit, Galeote Quecedo, Wiersma, Malmström, Krivine, Nogueira Román, Queiró, Coûteaux, Oostlander, De Rossa, Andreasen et Alavanos.

PRÉSIDENTE DE M^{me} LALUMIÈRE*Vice-présidente*

Interviennent les députés Pacheco Pereira, Ceyhun, Ilka Schröder, Morillon, Theorin, Pirker, Izquierdo Rojo, Sousa Pinto, Cushnahan, Gemelli, Van Orden, Pomés Ruiz, MM. Haarder et Vitorino.

M^{me} la Présidente annonce avoir reçu des députés suivants les propositions de résolutions suivantes, déposées sur la base de l'article 37, paragraphe 2, du règlement:

- Brok, au nom de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense, et Hernández Mollar, au nom de la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures, sur l'évaluation et les perspectives de la stratégie de l'UE en matière de terrorisme un an après le 11 septembre 2001(B5-0530/2002);

Mercredi, 23 octobre 2002

- Hernández Mollar, au nom de la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures, sur l'évaluation et les perspectives de la stratégie de l'UE en matière de terrorisme un an après le 11 septembre 2001 (B5-0542/2002);
- Brok, au nom de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense, sur le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre le terrorisme (B5-0543/2002);
- Sakellariou, Terrón i Cusí et Wiersma, au nom du groupe PSE, sur l'évaluation et les perspectives de la stratégie de l'UE en matière de terrorisme un an après le 11 septembre 2001 (B5-0544/2002).

M^{me} la Présidente déclare clos le débat.

Vote: *point 19 du PV du 24.10.2002*

17. Échelon (déclarations suivies d'un débat)

MM. Haarder, Président en exercice du Conseil, et Liikanen, membre de la Commission, font des déclarations sur Échelon.

Interviennent les députés Flesch, sur le contenu de ces déclarations, von Boetticher, au nom du groupe PPE-DE, Wiersma, au nom du groupe PSE, Plooi-j-van Gorsel, au nom du groupe ELDR, Di Lello Finuoli, au nom du groupe GUE/NGL, McKenna, au nom du groupe Verts/ALE, Coelho, Vattimo, Turco, Herman Schmid, MM. Haarder, Liikanen et M^{me} Plooi-j-van Gorsel qui pose une question à la Commission à laquelle M. Liikanen s'engage à fournir une réponse écrite.

M^{me} la Présidente rappelle que les délais de dépôt ont été fixés comme suit:

- propositions de résolution: demain jeudi à 12 heures,
- amendements et propositions de résolution communes: mardi 5 novembre à 12 heures.

M^{me} la Présidente déclare clos le débat.

Vote: *jeudi 7 novembre 2002*

PRÉSIDENTE DE M. PUERTA

Vice-président

18. Heure des questions (questions au Conseil)

Le Parlement examine une série de questions au Conseil (B5-0494/2002).

Interviennent les députés Ortuondo Larrea qui, revenant sur l'intervention faite par M. Nogueira Román à l'ouverture de la séance (point 1 ci-dessus), estime que certains députés font l'objet d'un traitement discriminatoire en citant le cas de la question 93 qui hier, faute de temps, n'avait pas reçu de réponse de la Commission en séance et à laquelle M^{me} de Palacio, vice-présidente de la Commission, a répondu par le biais des médias (M. le Président lui répond que les dispositions réglementaires relatives à l'heure des questions ont été scrupuleusement respectées par le Parlement), Nogueira Román, qui appuie l'intervention de M. Ortuondo Larrea (M. le Président lui suggère de s'adresser à la Commission, le Parlement n'étant nullement mis en cause), Galeote Quecedo, qui s'élève contre les propos de M. Ortuondo Larrea, et Ortuondo Larrea, celui-ci pour un fait personnel à la suite de cette intervention.

Question 1 de M. Nogueira Román: Production laitière dans le cadre de la révision, proposée par la Commission, de la politique agricole commune

M. Haarder, Président en exercice du Conseil, répond à la question ainsi qu'à une question complémentaire de M. Nogueira Román.